

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : de la source n° : tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

Intervention sur une grille avaloir + son écoulement défectueux (plus aucun écoulements possibles).

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : lundi 05/02/18 Au : mercredi 07/02/18

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Entreprise KÄRCHER TP 4, Rue du Docteur SCHWEITZER
 Personne responsable du chantier : M. Jérôme STUTZMANN 67220 DRULINGEN
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 73 86 15 35

Maître d'œuvre / d'ouvrage : CCSMS

Date : 04/02/18

Signature / cachet

Michaël SCHLOTT
 Chef du service exploitation
 Assainissement collectif

Entreprise : KÄRCHER TP

Date : 04/02/18

Signature / cachet

KÄRCHER S.A.S.
 4, rue du Docteur Schweitzer
 67220 DRULINGEN
 Tel. 03 88 00 60 40

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 05/02/18

Signature / cachet

POUR LE MAIRE
 Par délégation
 Le Directeur des Services Techniques

J. Marc MOREL